



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 juillet 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation
et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives
et un développement durable
Onzième session
Genève, 30 septembre-2 octobre 2024
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Les services d'aide aux entreprises à l'appui d'écosystèmes entrepreneuriaux propices au développement durable.
4. Adoption du rapport de la session.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. La Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable est invitée à élire un(e) président(e) et un(e) vice-président(e)-rapporteur/rapporteuse.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la session.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.4/30 Ordre du jour provisoire annoté



Point 3

Les services d'aide aux entreprises à l'appui d'écosystèmes entrepreneuriaux propices au développement durable

3. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé le 30 janvier 2024 le thème de la session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable.

4. À la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (TD/541/Add.2, par. 127 r)), les États membres ont une nouvelle fois demandé à la CNUCED de « continuer [...] de soutenir le développement de microentreprises, de petites et moyennes entreprises et de *start-up* », affirmant qu'il était « capital que [l]es entreprises bénéficient de conditions favorables à leurs activités, par exemple qui facilitent leur accès au financement, aux aptitudes entrepreneuriales, à l'information et aux marchés, et intègrent les chaînes de valeur régionales et mondiales afin de se développer, de devenir plus compétitives et plus productives ». En réponse à cette demande, les participants à la session de la Réunion d'experts pluriannuelle débattront de la promotion de l'entrepreneuriat et réfléchiront à des politiques de nature à encourager le développement de services efficaces d'aide aux entreprises, qui stimulent la croissance des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et des *start-up*. Dans la continuité des travaux de la CNUCED sur les politiques entrepreneuriales et les services d'aide aux entreprises, notamment de l'expérience acquise dans le cadre des centres Empretec, la session sera l'occasion pour les experts d'échanger leurs points de vue et leurs bonnes pratiques sur les questions nouvelles et émergentes en la matière. Les participants examineront l'évolution des services d'aide aux entreprises, étudieront les effets que l'accélération de la transition numérique, l'adoption de pratiques écologiques et le développement durable ont sur ces services, et définiront des politiques propres à favoriser le développement de services efficaces d'aide aux entreprises.

5. Pour faciliter les débats, le secrétariat a établi un document de travail intitulé « Les services d'aide aux entreprises à l'appui d'écosystèmes entrepreneuriaux propices au développement durable » (TD/B/C.II/MEM.4/31).

6. Les États membres sont invités à désigner des experts du secteur public et/ou du secteur privé. Ces experts sont encouragés à participer à la totalité de la session afin d'assurer la continuité des travaux. Chaque État membre est invité à désigner jusqu'à cinq experts.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.4/31 Les services d'aide aux entreprises à l'appui d'écosystèmes entrepreneuriaux propices au développement durable

Point 4

Adoption du rapport de la session

7. Le rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa onzième session sera soumis pour examen à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le/la Vice-Président(e)-Rapporteur/Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président/de la Présidente, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (5 à 12 pages environ) pour contribuer aux travaux de la Réunion d'experts. Ces communications seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les communications doivent être soumises avant la session au secrétariat de la CNUCED, à l'adresse empretec@unctad.org.
